

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal de Grande-Rivière tenue **le lundi 8 septembre 2025 de 19 h 30 à 21h33** à l'hôtel de Ville de Grande-Rivière, sous la présidence du maire monsieur **Gino Cyr**.

SONT PRÉSENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS :

Messieurs Carol Moreau, Léopold Briand, Denis Beaudin, Gaston Leblanc, Denis Anderson et Madame Lucie Nicolas.

SONT AUSSI PRÉSENTS LES EMPLOYÉS SUIVANTS :

Monsieur Luc Lebreux, directeur du service incendie, Madame Anne Deraîche, préposée au soutien administratif et Monsieur Jacques Berthelot, trésorerie

2025-09-08

224.09-25 ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Il est dûment proposé par : Denis Anderson
et résolu à l’unanimité des membres présents

QUE : L’ordre du jour suivant soit adopté tel que lu.

225.09-25 ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE DU 11 AOÛT 2025 ET 27 AOÛT 2025 AVEC DISPENSE DE LECTURE

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal reconnaissent avoir reçu copie des procès-verbaux des séances des 11 août 2025 et 27 août 2025 avant la tenue de la présente séance, qu’ils en ont pris connaissance et se déclarent satisfaits du contenu des documents déposés;

POUR CETTE RAISON,

Il est dûment proposé par : Lucie Nicolas
et résolu à l’unanimité des membres présents

QUE : Soit adopté, tel que rédigé, les procès-verbaux des séances passés suivantes :

- Séance ordinaire du 11 août 2025, avec dispense de lecture.
- Séance extraordinaire du 27 août 2025 (Résumé fait par le DG)

INFORMATIONS AU CONSEIL ET CORRESPONDANCE

Monsieur le Maire fait part des informations et des correspondances pertinentes.

TOUR DE TABLE DES OFFICIERS

Monsieur le maire offre aux officiers présents de prendre la parole et chacun s’exprime à tour de rôle.

QUESTIONS AUX OFFICIERS

Les membres du conseil municipal sont invités à adresser leurs questionnements aux officiers.

DIRECTEUR FINANCIER

226.09-25 COMPTES À PAYER AU 31 AOÛT 2025

Il est dûment proposé par : Denis Beaudin
et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE : Soient adoptés les comptes à payer au 31 juillet 2025, tels que présentés par le directeur financier pour un total de **463 953.82\$**.

**Le conseil municipal prend acte
de la liste des comptes du journal déboursé déposé par le Trésorier.**

POLITIQUE FAMILIALE & MADA

228.09-25 URLS-GÎM - PROGRAMME ACTIFS – MADA – AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Il est dûment proposé par : Gaston Leblanc
et résolu à l'unanimité des membres présent

QUE : La directrice des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire soit autorisée à déposer une demande d'aide financière dans du programme ACTIFS de l'URLS pour le projet d'acquisition d'équipements de mise en forme complémentaires aux mobilier-exerciseurs situé à la piste d'athlétisme.

**GREFFE
DIRECTRICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE
DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE
DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS
DIRECTEUR GÉNÉRAL**

2025-09-08

229.09-25 PROCÉDURES D'EXPROPRIATION - DESCRIPTION TECHNIQUE DES PARCELLES DES LOTS 5 293 629 ET 5 294 276 – LSAG INC. - MANDAT

ATTENDU QU'en vertu du mandat donné au directeur général en vertu de la résolution 204.08-25, la Ville de Grande-Rivière doit préciser les parcelles à acquérir sur les dits lots;

ATTENDU QU'une description technique du bien immobilier à acquérir doit être réalisée par un arpenteur-géomètre;

POUR CES RAISONS,

Il est dûment proposé par : Léopold Briand
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : le conseil municipal autorise le directeur général à mandater la firme LSAG Inc pour la réalisation de la description technique des parcelles des lots 5 293 629 et 5 294 276 à acquérir dans le cadre des procédures d'expropriations entamées le 8 août 2025.

230.09-25 MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE - PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL), VOLET REDRESSEMENT-SÉCURISATION - AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU QUE choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux; l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré); le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

ATTENDU QUE le chargé ou la chargée de projet de la Municipalité, M. Kent Moreau, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

POUR CES RAISONS,

Il est dûment proposé par : Gaston Leblanc
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil municipal autorise le directeur général à présenter une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que M. Kent Moreau est dûment autorisée ou autorisé à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

2025-09-08

**231.09-25 CISSS DE LA GASPÉSIE - SERVICES EXTERNES À LA CLIENTÈLE
ATTEINTE DE MALADIES CHRONIQUES – PROJET DE
RELOCALISATION – MANDAT**

ATTENDU QUE le CISSS de la Gaspésie a fait part de son intention à la Ville de ne pas renouveler le bail de location de l'immeuble situé au 36-B Grande-Allée Ouest mettant fin à l'offre de services externes *Aire ouverte* à Grande-Rivière destinés aux jeunes de la MRC du Rocher-Percé;

ATTENDU QU'une équipe clinique composée d'une infirmière-clinicienne, de kinésiologues et d'une diététicienne offre un service de proximité à la clientèle du secteur est atteinte de maladies chroniques et ce, deux fois par semaine, dans les locaux de la salle communautaire de Grande-Rivière Ouest (Filles d'Isabelle);

ATTENDU QUE ladite salle, destinée à la location citoyenne, est peu adaptée à l'offre de services cliniques par des professionnels de la santé, et n'offre aucune confidentialité;

POUR CES RAISONS

Il est dûment proposé par : Carol Moreau
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : le Conseil municipal mandate le directeur général à présenter un projet de relocalisation des services externes à la clientèle atteinte de maladies chroniques dans les anciens bureaux d'Aire ouverte, situés au 36-B Grande-Allée Ouest afin d'améliorer, de façon significative, cette offre de services à sa population.

**232.09-25 PROJET DE RÉSIDENCES POUR ÉTUDIANTS DE L'ÉPAQ -
DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ**

ATTENDU QUE le manque de logements dans la municipalité touche l'ensemble de ses citoyens notamment les étudiants de l'ÉPAQ;

ATTENDU QUE le Cégep de la Gaspésie et des Îles a exprimé publiquement son désir de faire avancer le dossier de résidence pour les étudiants de l'ÉPAQ à Grande-Rivière;

ATTENDU QUE le pourcentage de financement accordé à ce projet par le Gouvernement du Québec, moindre que pour les projets de deux (2) autres campus de la maison d'enseignement, se veut un enjeu de taille à l'avancement et la priorisation du projet.

POUR CETTE RAISON,

Il est dûment proposé par : Lucie Nicolas
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : le conseil municipal demande l'appui de la MRC Rocher-Percé afin de prioriser ce dossier de logements pour étudiants dans sa municipalité et l'accompagner dans ses représentations politiques à trouver des solutions durables au manque de financement gouvernemental pour permettre sa réalisation dans les mêmes conditions que les autres campus du Cégep de la Gaspésie et des Îles.

2025-09-08

**233.09-25 PROJET DE CENTRE D'INNOVATION EN PÊCHE ET AQUACULTURE
DURABLE - CDE DE GRANDE-RIVIÈRE - APPUI À LA DEMANDE
D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS SIGNATURE INNOVATION DE LA
MRC DU ROCHER-PERCÉ**

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Économie et de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) s'est engagé à poursuivre son accompagnement à la réalisation d'un projet phare identifié dans le plan de développement du projet *Zone Bleue* et ce, dans chacune des deux régions visées (Grande-Rivière et Rimouski);

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de Développement économique de Grande-Rivière (CDE) déposera, sous peu, un plan d'affaires au MEIE à l'effet de se doter sa municipalité d'un centre d'innovation en pêche et en aquaculture durable notamment en développant les navires de pêches commerciales du futur;

CONSIDÉRANT QUE le *Fonds Signature Innovation* de la MRC du Rocher-Percé a été mis en place afin de supporter son industrie maritime locale;

CONSIDÉRANT QUE la CDE souhaite obtenir du *Fonds Signature Innovation* une aide financière non remboursable de 150 000 \$ afin d'embaucher une firme dans le but d'agir comme gestionnaire du projet jusqu'à sa mise en opération, tout en générant des retombées, sur la base du modèle d'affaires du Centre, dès les étapes préprojet et de construction, comme demandé par le MEIE;

CONSIDÉRANT QUE l'embauche d'une telle firme comme chargé de projet et que l'aide financière de la MRC viendront solidifier le dossier d'affaires du Centre d'innovation;

POUR CES RAISONS,

Il est dûment proposé par : Denis Anderson
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : La Ville de Grande-Rivière appuie officiellement la demande financière déposée par la *Corporation de développement économique* de Grande-Rivière dans le

Fonds *Signature Innovation* de la MRC du Rocher-Percé dans le but de réaliser son projet de Centre d'innovation, et s'engage à collaborer avec la CDE afin de favoriser le succès de cette initiative.

234.09-25 CSSRL – FORMATION PROFESSIONNELLE EN SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS - DEMANDE DE MAINTIEN DE LA FORMATION AU CENTRE D'ÉDUCATION DES ADULTES DE GRANDE-RIVIÈRE - MANDAT

ATTENDU QUE la Ville de Grande-Rivière a été informé de la suspension de la formation professionnelle en santé, assistance et soins infirmiers qui était dispensé par télé-enseignement, au centre d'éducation aux adultes de Grande-Rivière;

ATTENDU QUE des investissements majeurs ont été consentis à cette nouvelle formation;

ATTENDU QUE le CSSRL n'a invoqué aucune raison particulière pour motiver la suspension de cette offre de formation dans la MRC du Rocher-Percé;

ATTENDU QUE la Ville de Grande-Rivière se fait un devoir, depuis 2018, de demander à la CSSRL d'offrir des programmes de formation diversifiée et adaptée aux réalités du marché du travail ;

POUR CES RAISONS,

Il est dûment proposé par : Carol Moreau
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : le Conseil municipal de la Ville de Grande-Rivière mandate le maire à adresser une lettre à la CSSRL pour demander le retour, dans les plus brefs délais, de la formation professionnelle en santé, assistance et soins infirmiers au centre d'éducation des adultes de Grande-Rivière;

2025-09-08

235.09-25 CLUB DE L'ÂGE D'OR AMITIÉ - PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS 2026- LETTRE D'APPUI À LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU QUE le Club de l'Âge d'or Amitié désire présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme *Nouveaux Horizons* afin d'acquérir de nouveaux équipements et de procéder à des travaux d'améliorations de leur bâtiment;

POUR CETTE RAISON,

Il est dûment proposé par : Denis Beaudin
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : le Conseil municipal appuie la demande d'aide financière du Club de l'Âge d'Or Amitié de Grande-Rivière au Programme Nouveaux Horizons 2026 pour son projet d'acquisition d'équipements, et d'améliorations locatives (Réfection de la scène et accessibilité aux bâtiment aux personnes à mobilité réduite)

236.09-25 CERCLE DES FERMIERES DE GRANDE-RIVIÈRE - PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS 2026 – LETTRE D'APPUI À LA DEMANDE D'AIDE FINANCIERE

ATTENDU QUE le Cercle des Fermières de Grande-Rivière désire présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme *Nouveaux Horizons* afin

d'acquérir de nouveaux équipements et de procéder à des travaux d'améliorations locatives de leur bâtiment;

POUR CETTE RAISON,

Il est dûment proposé par : Gaston Leblanc
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : le Conseil municipal appuie la demande d'aide financière du Cercle des Fermières de Grande-Rivière au Programme Nouveaux Horizons 2026 pour son projet d'acquisition de deux (2) métiers à tisser, et d'améliorations locatives (Réfection des toilettes avec accessibilité aux personnes à mobilité réduite et installation d'une thermopompe)

2025-09-08

237.09-25 R.H. - POSTE DE DIRECTRICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE DE LA VIE COMMUNAUTAIRE – CONFIRMATION D'ENGAGEMENT

ATTENDU QUE, selon les conditions d'embauche contenues dans l'entente du contrat de travail, la dotation dudit poste-cadre devait être officialisée à l'issue d'une période probatoire de six (6) mois suivant son engagement;

ATTENDU QU'au terme de cette période probatoire, le directeur général a réalisé l'évaluation de l'employée qui répond aux critères d'embauche de la municipalité et en fait la recommandation.

POUR CES RAISONS,

Il est dûment proposé par : Denis Anderson
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : le conseil municipal autorise le directeur général a confirmé l'embauche de Mme Jennifer Allain-Meunier au poste permanent de directrice des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire :

QUE: la clause salariale de l'entente soit rétroactive à la date de fin de ladite période probatoire;

238.09-25 PROJET DOMICILIAIRE JAF GAGNON – ANALYSE DE NOUVELLES OPTIONS OFFERTES PAR LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS ABORDABLES INTERMÉDIAIRES - MANDAT

ATTENDU QUE de nouvelles dispositions de la loi et de nouveaux programmes d'aide financière favorisent les municipalités au développement de projets de logements locatifs abordables intermédiaires;

POUR CETTE RAISON,

Il est dûment proposé par : Lucie Nicolas
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil municipal mandate le directeur à analyser les avantages et inconvénients du logement locatif abordable intermédiaires dans l'objectif de déterminer la meilleure option de développement du logement pour sa communauté aux conditions avantageuses pour la municipalité.

239.09-25 PRABAM – TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU REVÊTEMENT DE TOITURE DE L’HÔTEL DE VILLE – APPEL DE SOUMISSIONS SUR INVITATION – AUTORISATION

Il est dûment proposé par : Denis Beaudin
et résolu à l’UNANIMITÉ des membres présents

QUE : le conseil municipal autorise le directeur général à procéder à un appel de soumissions sur invitation auprès d’entrepreneurs en construction payeur de taxes de la municipalité pour les travaux de remplacement du revêtement toiture de l’hôtel de ville dans le cadre du Programme PRABAM du MAMH;

2025-09-08

240.09-25 DISPOSITION DE MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS EXCÉDENTAIRES (2IÈME AFFICHAGE) - MANDAT

Il est dûment proposé par : Denis Anderson
et résolu à l’UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le directeur général soit autorisé à procéder à une révision à la baisse des prix planchers du matériel et équipements excédentaires et à procéder à un deuxième affichage public.

URBANISME
TOUR DE TABLE DES CONSEILLERS

241.09-25 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est dûment proposé par : Léopold Briand
et résolu à l’UNANIMITÉ des membres présents

QUE : L’ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée. Il est 21h33

Le Maire approuve toutes les résolutions contenues dans le présent procès-verbal.

_____	_____
Gino Cyr, Maire	Kent Moreau, Greffier-adjoint

